



Considérations sur l'obligation pour la population de l'utilisation de masques FFP

Nous évaluons les avantages et inconvénients d'une obligation pour la population de l'utilisation de masques de protection respiratoire FFP.

Les masques FFP2 (ou équivalent, par exemple N95 ou KN95) sont des masques de protection à haute performance conçus principalement pour les travailleuses et travailleurs. Lorsqu'ils sont portés correctement, ils ont tendance à être plus performants que les masques chirurgicaux ou les masques communautaires testés en ce qui concerne la protection du porteur et, pour autant qu'ils ne sont pas munis de valve, des gens autour de lui. En revanche, les masques FFP2 sont moins confortables, plus chers et plus difficiles à porter correctement. Les difficultés sont d'ajuster le masque au visage, de trouver le modèle adapté au porteur, de maintenir le respect du port du masque pendant une période encore imprévisible, et il existe des défis liés à des risques sanitaires potentiels. De plus, il y a un nombre croissant de preuves de l'efficacité de l'effet protecteur des masques chirurgicaux.

Conformément à la déclaration faite par la «Deutsche Gesellschaft für Krankenhaushygiene (DGKH)» et la «Gesellschaft für Hygiene, Umweltmedizin und Präventivmedizin (GHUP)», nous questionnons les bénéfices apportés par une obligation pour la population générale d'utiliser les masques FFP2 dans des situations quotidiennes telles que les transports publics. Nous soutenons plutôt la promotion des mesures recommandées précédemment pour prévenir la transmission, en soulignant l'importance de strictement les respecter.

Si les considérations exposées ci-dessus concernent les recommandations relatives à l'utilisation obligatoire des masques FFP2 ou de masques équivalents pour la population dans des situations quotidiennes, elles soutiennent également le maintien des recommandations actuelles, publiées par Swissnoso, qui soulignent l'utilisation d'équipements de protection individuelle avec des masques chirurgicaux même dans un contexte de soins aigus, sauf si des procédures liées à la génération d'aérosols sont effectuées ou attendues.